

Susciter et développer des échanges avec les commissions engagées dans la protection et la gestion des grands lacs

Identifier les synergies et complémentarités à partager avec d'autres instances en charge de la gouvernance/protection/gestion des grands lacs.

CONTEXTE ET ENJEUX

Les lacs rendent de nombreux services aux populations de leurs bassins versants, notamment eau potable, loisirs aquatiques et nautiques, pêcheries. D'autres services rendus par cet écosystème sont moins immédiatement perceptibles, mais tout aussi importants, comme l'auto-épuration, les aménités en général incluant l'inspiration artistique. Certaines de ces prestations dites écosystémiques sont directement utiles et monnayées par l'homme à travers divers usages, alors que d'autres sont délivrées "gratuitement" sans entrer dans une économie de marché.

Les lacs étant soumis à des pressions anthropiques multiples, telles que macro et micropolluants, espèces invasives, qui menacent la qualité, voire la pérennité, des services rendus, des instances en charge de restaurer la qualité des eaux, et de protéger les écosystèmes lacustres, se sont ainsi mises en place, parfois depuis des décennies. Ces instances ont notamment pour mission de collecter, interpréter et diffuser des informations et données relatives à la qualité des milieux, afin d'éclairer les décisions à prendre pour protéger les écosystèmes lacustres concernés et maintenir durablement les services rendus.

Une partie au moins des problèmes rencontrés sont communs à tous les lacs (par ex. eutrophisation, dynamique des populations piscicoles, réchauffement, espèces invasives). Ceci inciterait à rechercher des convergences et des synergies entre les instances en charge des grands lacs, afin de tirer parti des expériences de chacune ou d'additionner les ressources. Dans cette perspective, la compatibilité (comparabilité) des indicateurs utilisés par chacun serait pertinente.

LES ACTIONS À ENTREPRENDRE

1. Organiser un symposium inaugural visant en particulier les acteurs des commissions internationales en charge du lac de Constance (IKGB) et du lac Majeur (CIPAIS) : échanges d'expériences autour de la relation science-décision, résolution sur la coopération entre instances. Réédition du symposium (mesure des avancées) au bout de 5 ans; visite ou invitation d'autres structures à l'international (grands lacs américains, lacs russes).
2. Participation régulière d'une délégation CIPEL aux colloques sur les grands lacs (décision du Comité opérationnel cas par cas).
3. Identifier une question d'intérêt commun et coordination des ressources mises en œuvre par chacun pour avancer sur ce thème.
4. Fédérer les observatoires respectifs; a minima charte des bonnes pratiques de diffusion des données, des rapports et des indicateurs et liens entre les sites internet.